Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Des crimes de guerre en échange de votes

Par Maureen Clare Murphy
Mondialisation.ca, 01 avril 2021
electronicintifada.net

Région : Moyen-Orient et Afrique du Nord
Thème: Crimes contre l'humanité
Analyses: PALESTINE

A la veille des élections en Israël mardi, plusieurs candidats ont été interviewés en direct à Khan al-Ahmar, et se sont engagés à détruire le village palestinien.

Ce n'était pas la première fois qu'un politicien israélien faisait la promesse de campagne de raser Khan al-Ahmar et de transférer de force ses résidents.

En 2019, Benjamin Netanyahou, le Premier ministre d'Israël, a envisagé de démolir le village avant les élections ayant eu lieu cette année-là parce qu'il pensait que cela « l'aiderait certainement » à progresser dans les sondages.

Un an plus tôt, la procureure générale de la Cour pénale internationale avait averti Israël que l'expulsion planifiée de Khan al-Ahmar constituerait un crime de guerre.

La CPI a ouvert une investigation formelle sur des allégations de crimes de guerre en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza plus tôt dans le mois. L'entreprise de colonisation d'Israël, pour laquelle Israël cherche à détruire Khan al-Ahmar, est un des sujets principaux de l'enquête.

Des manifestants bloquent un bulldozer pour empêcher des démolitions de maisons à Khan al-Ahmar en 2018. Oren Ziv ActiveStills

Courtiser le vote des colons

Le spectre d'une inculpation à La Haye n'a pas empêché les députés israéliens d'admettre ouvertement lundi leur intention de perpétrer des crimes de guerre. Et le spectacle de Khan al-Ahmar n'était qu'un exemple de la manière dont les dirigeants israéliens courtisent le vote des colons de Cisjordanie (les Palestiniens vivant dans le même territoire ne peuvent pas, bien sûr, voter aux élections de l'État qui les gouverne).

Lundi, Netanyahou était à Revava, où il assistait à une cérémonie de pose de la pierre angulaire inaugurant un nouveau quartier dans la colonie de Cisjordanie.

Le transfert de la population civile d'Israël dans un territoire occupé constitue à la fois une violation du droit international et un crime de guerre.

Impunité

Israël se retrouve donc avec une étroite fenêtre d'opportunité pour demander un report de l'enquête de la CPI en démontrant qu'il enquête sur les crimes allégués identifiés par la

Cour.

Il y a peu de raisons, sinon aucune, de croire qu'Israël s'engagera de bonne foi envers la CPI.

Au contraire, les membres les plus hauts placés du gouvernement et de l'armée affichent leur approbation et même la paternité des politiques sur lesquelles portera l'enquête potentielle. Ces dirigeants sont apparemment assurés que leur impunité restera intacte.

« Je suis responsable de l'ordre à ouvrir le feu », a assuré aux soldats Aviv Kohavi, le chef de l'armée israélienne, à son retour d'une tournée diplomatique en Europe la semaine dernière.

L'utilisation d'une force létale contre des manifestants non armés pendant la Grande Marche du retourest, avec les colonies de Cisjordanie, un objectif important de l'investigation de la CPI.

Kohavi et le président israélien Reuven Rivlin ont visité l'Autriche, la France et l'Allemagne afin d'y faire campagne pour miner l'enquête de la Cour et les négociations avec l'Iran.

Riyad al-Malki, le ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, est également revenu d'Europe récemment. Al-Malki a rencontré la procureure générale de la CPI à La Haye la semaine dernière.

Lors de leur retour en Cisjordanie dimanche, Al-Malki et ses assistants ont été interrogés par les forces d'occupation israélienne.

Les agents, qui seraient du Shin Bet, le service de sécurité intérieure d'Israël, ont confisqué leurs cartes VIP qui les exemptent des sévères restrictions de mouvement imposées aux Palestiniens de Cisjordanie.

Le Luxembourg et les Pays-Bas ont tous deux exprimé leur inquiétude face aux représailles contre Al-Maki.

« Les Pays-Bas sont très engagés pour garantir que la CPI puisse mener à bien son travail sans interférence », a déclaré un porte-parole du ministre néerlandais des Affaires étrangères.

Israël a menacé l'Autorité palestinienne de représailles supplémentaires pour avoir pétitionné avec succès la CPI.

« Les dirigeants palestiniens doivent comprendre qu'il y a des conséquences à leurs actions », selon un responsable israélien (non nommé) cité lundi par les médias israéliens.

Parmi les « conséquences » qui auraient été envisagées figurent « une sanction des responsables palestiniens et le blocage des projets destinés à faire avancer la coopération avec l'AP ».

Les groupes palestiniens de défense des droits humains travaillant avec la CPI sont, en attendant, « confrontés régulièrement à des mesures hostiles de punition collective de la part d'Israël », a déclarécette semaine Al-Haq, une de ces organisations.

Elles incluent « des diffamations et des menaces de mort — toutes conçues pour

contrecarrer, miner et empêcher l'implication palestinienne avec la CPI », a ajouté Al-Haq.

Une difficile lutte pour la justice

Même si une enquête sur la Palestine a été ouverte, il faudra encore une lutte difficile pour obtenir justice à la CPI — « la plus difficile que la Cour ait jamais tentée », selon un correspondant à La Haye.

La cour est surchargée et manque de personnel, certains Etats limitant le budget de la CPI pour restreindre la portée de la procureure.

Les deux-tiers des membres du Congrès des Etats-Unis ont cosigné une lettre écrite par le groupe de lobbying pro-Israël AIPAC appelant le gouvernement à « défendre Israël contre des investigations à motivations politiques » de la CPI.

Le président Joe Biden a maintenu les sanctions économiques imposées par son prédécesseur Donald Trump sur la procureure de la CPI et sur des membres de son personnel.

Le décret de Trump « punit quiconque, y compris des experts comme moi, soutenant ces responsables de la CPI », a affirmé Leila Sadat, conseillère de la procureure générale.

Cet effet dissuasif impacte aussi « les enquêteurs, les avocats, les victimes, les témoins, les défenseurs des droits humains » et ceux qui financent des groupes travaillant avec la Cour, selon Susan Power, une chercheuse en droit d'Al-Haq.

Elle a aussi averti que malgré « l'engagement de l'Union européenne vis à vis de la règle de droit », quelques Etats membres européens de la CPI « pourraient refuser de remplir leurs obligations, selon le Statut de Rome, à coopérer avec la Cour ».

Avec si peu de volonté politique à garantir que des comptes sont rendus, il n'est pas surprenant que les candidats israéliens aux élections annoncent leur intention de violer le droit international en direct à la télévision, devant le monde entier.

Maureen Clare Murphy

Source : War Crimes for votes, The Electronic Intifada, le 26 mars 2021.

Traduction CG pour l'Agence Media Palestine

Maureen Clare Murphy est rédactrice adjointe à The Electronic Intifada et vit à Chicago.

La source originale de cet article est electronicintifada.net
Copyright © Maureen Clare Murphy, electronicintifada.net, 2021

Articles Par : **Maureen Clare**

Murphy

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca